
**Protections de tête et de visage destinées
à être utilisées en hockey sur glace**

Head and face protection for use in ice hockey

**iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)**

ISO 10256:2003

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/05d3a8bf-c26e-4440-aca8-331ecddf8bf8/iso-10256-2003>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 10256:2003](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/05d3a8bf-c26e-4440-aca8-331ecddf8bf8/iso-10256-2003)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/05d3a8bf-c26e-4440-aca8-331ecddf8bf8/iso-10256-2003>

© ISO 2003

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	2
3 Termes et définitions	2
3.1 Généralités	2
3.2 Casque	3
3.3 Protection faciale	5
4 Types de protections de tête et de visage	9
5 Exigences	9
5.1 Généralités	9
5.2 Exigences particulières pour les casques	10
5.3 Exigences particulières pour les protections faciales intégrales	12
5.4 Exigences particulières pour les protections oculaires (visières)	13
6 Méthodes d'essai	15
6.1 Échantillonnage	15
6.2 Contrôle et détermination de la masse (pour les casques ou protections faciales s'adaptant aux fausses têtes de taille E ou plus petit)	15
6.3 Conditionnement	16
6.4 Détermination de la capacité d'absorption des chocs des casques	16
6.5 Détermination de la résistance et de l'efficacité du système de rétention des casques	17
6.6 Détermination de la qualité de la vision	17
6.7 Détermination des caractéristiques de pénétration	18
6.8 Détermination de la résistance à l'impact du palet pour les protections faciales	18
7 Rapport d'essai	20
8 Marquage permanent	20
9 Informations destinées à l'utilisateur	21
Annexe A (normative) Essai de choc à l'aide d'un appareil d'essai en chute libre équipé d'un chariot guidé	36
Annexe B (normative) Essai de choc à l'aide d'un dispositif monorail guidé	39
Annexe C (informative) Méthodes d'essai de la qualité optique	42
Annexe D (normative) Méthode de mesure des champs visuels périphérique et d'un scotome bilatéral	46
Annexe E (informative) Méthode de mesure du champ visuel périphérique	48

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 10256 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 83, *Matériel de sports et d'activités de plein air*, sous-comité SC 5, *Matériel pour hockey sur glace et équipements connexes*.

Cette deuxième édition annule et remplace l'ISO 10256:1996, l'ISO 10257:1996, et l'EN 967:1996.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/05d3a8bf-c26e-4440-aca8-331ecddf8bf8/iso-10256-2003>

Introduction

Les protections de tête et de visage sont destinées à réduire la fréquence et la gravité de blessures localisées à la tête et aux parties du visage qu'elles coiffent. La fonction de protection est telle que l'impact des chocs contre le casque soit réparti et amorti, et que la pénétration des objets soit impossible.

Les protections de tête et de visage destinées à être utilisées en hockey sur glace comprennent les casques et les protections faciales associées au casque. Ces protections faciales peuvent être constituées par les protections oculaires (visières) ou par les protections faciales intégrales. Les casques sont soumis à des essais et sont évalués en tant qu'éléments indépendants, mais les protections faciales sont toujours essayées et évaluées accompagnées du ou des casques pour lesquels elles sont conçues.

Pour atteindre les performances dont il est capable et pour assurer la stabilité sur la tête, il convient qu'un casque et la protection faciale associée s'adaptent aussi près que le permet le confort. Lors de leur utilisation, il est indispensable que le casque et la protection faciale associée soient bien fixés, à l'aide d'une sangle de mentonnière ou d'une jugulaire réglée selon les instructions du fabricant.

L'ISO/TC 83/SC 5 est conscient du fait que des spécifications relatives aux performances du casque et de la protection faciale sont nécessaires pour réduire le risque de blessure en hockey sur glace. On est parvenu à un consensus sur le fait que la plupart des protections de tête et de visage actuelles satisfont aux exigences de performance de la présente Norme internationale. Toutefois, l'objectif de l'ISO/TC 83/SC 5 est d'encourager l'utilisation de matériaux et/ou de fabrications de meilleure qualité, au fur et à mesure de leur existence, pour satisfaire aux futures exigences du hockey sur glace. L'ISO/TC 83/SC 5 est également conscient du fait que, pour assurer confort ainsi qu'adaptation et utilisation correctes, il convient que les casques et les protections faciales soient légers tout en offrant les caractéristiques de performance appropriées.

[ISO 10256:2003](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/05d3a8bf-c26e-4440-aca8-331ecddf8bf8/iso-10256-2003)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/05d3a8bf-c26e-4440-aca8-331ecddf8bf8/iso-10256-2003>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10256:2003

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/05d3a8bf-c26e-4440-aca8-331ecddf8bf8/iso-10256-2003>

Protections de tête et de visage destinées à être utilisées en hockey sur glace

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les exigences de performance et les méthodes d'essai relatives aux protections de tête et de visage destinées à être utilisées en hockey sur glace.

NOTE 1 L'objectif est de réduire le risque de blessure à la tête et au visage sans compromettre pour autant l'aspect ou l'attrait même du jeu.

NOTE 2 Le hockey sur glace est un sport où il existe un risque de blessure. La présente Norme internationale concerne uniquement les casques et protections faciales utilisés pour le hockey sur glace. Les casques n'assurent aucune protection contre les blessures au cou ou à la colonne vertébrale. Malgré l'utilisation d'un casque de hockey sur glace conforme à la présente Norme internationale, il peut se produire des blessures graves à la tête, au cerveau et à la colonne vertébrale, y compris la paralysie ou la mort.

Les exigences de performance et les méthodes d'essai sont, s'il y a lieu, données pour les aspects suivants:

- a) fabrication;
- b) absorption des chocs;
- c) résistance à l'impact du palet;
- d) pénétration;
- e) propriétés du système de rétention;
- f) champ visuel;
- g) marquage et informations.

Les protections de tête et de visage sont destinées

- a) aux joueurs,
- b) aux gardiens de but, et
- c) à certaines autorités (par exemple les arbitres).

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 6487:2002, *Véhicules routiers — Techniques de mesurage lors des essais de chocs — Instrumentation*

EN 960:1994, *Fausse têtes à utiliser lors des essais de casques de protection*

CAN/CSA Z262.4-00, *Ice hockey pucks*

ASTM F1446, *Standard test methods for equipment and procedures used in evaluating the performance characteristics of protective headgear*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1 Généralités

3.1.1 accélération d'un corps

a
(autodescriptif)

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

NOTE L'accélération est exprimée en mètres par seconde carrée, en unités de g .

3.1.2 accélération d'un corps due à la pesanteur

g
(autodescriptif, $g = 9,806 \text{ m/s}^2$)

ISO 10256:2003

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/05d3a8bf-c26e-4440-aca8-331ecdd8bf8/iso-10256-2003>

3.1.3 axe vertical central

ligne se rapportant à la fausse tête, appartenant au plan médian de symétrie et perpendiculaire au plan de base, en un point équidistant de l'avant et de l'arrière de la fausse tête

3.1.4 indice de gravité Gadd

GSI
mesure du critère d'impulsion pondérée qui évalue le risque de blessure de la tête humaine, fondée sur un impact, déterminée à partir de la courbe accélération-temps, et définie mathématiquement par l'équation suivante:

$$\text{GSI} = \int_{t_0}^{t_0 + t_1} a^{2,5} dt$$

où

a est l'accélération d'un corps, en mètres par seconde carrée;

t est le temps, en secondes, au niveau de $5 g$;

t_1 est la durée d'impact, c'est-à-dire la durée d'impulsion, en secondes, mesurée au niveau de $5 g$

3.1.5 Plans

3.1.5.1

plan de base de la tête humaine horizontale de Francfort

plan situé au niveau de l'ouverture externe du conduit auditif (méat auditif externe) et de la base des orbites des yeux

3.1.5.2

plan de base d'une fausse tête

plan se rapportant à la fausse tête et correspondant au plan de base de la tête humaine

3.1.5.3

plan de référence

plan de construction parallèle au plan de base de la fausse tête, situé à une distance de celui-ci qui est fonction de la taille de la fausse tête

3.1.5.4

plan frontal

plan vertical perpendiculaire au plan médian et au plan de référence et passant par le sommet de la fausse tête

Voir Figure 1.

3.1.5.5

plan horizontal

plan qui traverse le corps à angles droits avec les plans frontal et médian

Voir Figure 1.

3.1.5.6

plan médian

plan vertical qui traverse la fausse tête d'avant en arrière et la divise en hémisphères droit et gauche

Voir Figure 1.

3.1.6

marquage et avertissement permanents

informations qui restent lisibles et ne peuvent être entièrement éliminées dans les conditions normales d'utilisation

Voir Article 8.

3.2 Casque

3.2.1

système de rétention

système fixant solidement le casque sur la tête en passant sous la totalité ou sous une partie de la mâchoire, lorsqu'il est réglé conformément aux instructions du fabricant

3.2.2

hauteur de chute

distance verticale entre le point le plus bas (point d'impact) du casque surélevé et la surface d'impact

3.2.3

système de fixation

dispositifs utilisés pour relier tous les éléments du casque

3.2.4

casque

dispositif destiné à réduire le risque de blessure à la tête des participants au hockey sur glace, et comprenant

- a) l'enveloppe externe et le système d'atténuation des chocs,
- b) le système de rétention,
- c) toute la quincaillerie associée, et
- d) les fixations du fabricant,

NOTE a) à d) peuvent être traités individuellement quant à leur fonction en tant que partie d'un casque dans son ensemble.

3.2.5

modèle de casque

catégorie de casques qui ne diffèrent pas les uns des autres concernant les points essentiels tels que matériaux, dimensions ou conception du casque, du système de rétention ou du rembourrage protecteur

3.2.6 Zones d'impact (définies en relation avec la fausse tête) (voir Figure 2)

3.2.6.1

sommet de la tête

point d'intersection de l'axe vertical central avec le haut de la fausse tête

3.2.6.2

avant

point dans le plan médian, situé à 50 mm au-dessus de l'intersection antérieure avec le plan de référence

3.2.6.3

saillie avant

point où le plan passant par l'axe vertical central, incliné de 45° par rapport au plan médian, rencontre la partie avant de la fausse tête, 25 mm au-dessus du plan de référence (intersection des plans de référence et frontal)

3.2.6.4

latéral

point situé à 25 mm au-dessus du plan de référence et à 90° de l'intersection antérieure du plan médian et du plan de référence (intersection des plans de référence et frontal)

3.2.6.5

saillie arrière

point situé dans le plan de référence et incliné à 135° par rapport à l'intersection antérieure du plan médian avec le plan de référence

3.2.6.6

arrière

point au niveau de l'intersection postérieure du plan médian avec le plan de référence

3.2.7

molleton

matériau se trouvant dans l'enveloppe externe du casque, et ayant essentiellement pour but d'absorber l'énergie cinétique provoquée par un impact sur la tête, ce matériau, ou une partie de ce matériau, assurant le confort de l'adaptation du casque sur la tête

3.2.8

valeur maximale d'accélération

a_{\max}
accélération maximale constatée lors d'un impact, en unités de g

3.2.9**fréquence propre**

fréquence à laquelle un système aura tendance à osciller lorsqu'il est déplacé de sa position d'équilibre statique

3.2.10**enveloppe externe
calotte**

matériau extérieur qui donne sa forme au casque

3.2.11**ensemble support**

assemblage de chute du système monorail moins le poids des éléments suivants: fausse tête, collier de serrage de la balle, boulons du collier de serrage de la balle, et accéléromètre

3.2.12**étiquette et/ou papillon solidement fixé(e)(s)**

étiquette et/ou papillon apposé(e)(s) au moment de la fabrication et qui est (sont) normalement retiré(e)(s) lors de l'utilisation du casque

Voir 5.4.6 et Article 8.

3.3 Protection faciale**3.3.1****éclat**

particule macroscopique entièrement détachée de la protection

3.3.2**source lumineuse cylindrique (source d'éclairage)**

lampe halogène à quartz (17 lx ou 1,68 unités d'éclairage) produisant un rayon de 100 mm, à une distance de 6 m, centré sur les pupilles des yeux de la fausse tête ou sur leur centre, ce centrage étant maintenu constamment au cours de l'essai

3.3.3**ensemble**

ensemble constitué d'une protection faciale ou d'une visière, placé sur un casque de hockey pour lequel il est conçu

3.3.4**interface de calculateur**

lien entre ordinateur, goniomètre et capteurs, qui permet un mesurage entièrement automatisé à l'aide de menus

3.3.5**dioptrie**

mesure de la puissance d'une lentille ou d'un prisme, égale à l'inverse de sa distance focale exprimée en mètres

3.3.6**protection faciale**

dispositif destiné à réduire le risque de blessure des yeux et du visage des participants à un hockey sur glace

3.3.7**champ visuel**

projection extérieure de tous les points rétiniens (couche nerveuse de l'œil) où des sensations visuelles peuvent être déclenchées

Voir Figure 3.

3.3.7.1

temporal

se réfère à un angle situé dans le plan horizontal et mesuré à partir de la position initiale du «regard» vers la droite pour l'œil droit, et à partir de la position initiale du «regard» vers la gauche pour l'œil gauche

3.3.7.2

nasal

se réfère à un angle situé dans le plan horizontal et mesuré à partir de la position initiale du «regard» vers la gauche pour l'œil droit, et à partir de la position initiale du «regard» vers la droite pour l'œil gauche

3.3.7.3

inférieur

vers le bas

se réfère à un angle situé dans le plan vertical et mesuré vers le bas par rapport à l'horizontale

3.3.7.4

supérieur

vers le haut

se réfère à un angle situé dans le plan vertical et mesuré vers le haut par rapport à l'horizontale

3.3.8

glabelle

point le plus proéminent de la bissectrice entre les sourcils, identique à la glabelle osseuse de l'os frontal

3.3.9

goniomètre

dispositif de positionnement qui déplace la fausse tête de sorte que la rotation angulaire et le mouvement tant horizontal que vertical permettent un balayage sphérique du champ visuel que l'on a à travers une protection faciale ou une visière

3.3.10

voile

pourcentage de lumière transmise qui, en passant à travers l'éprouvette, s'écarte du rayon incident par dispersion vers l'avant

3.3.11 Zones d'impact

3.3.11.1

zone d'impact latérale

point situé à mi-chemin entre le niveau de la bouche et le niveau des yeux dans le plan horizontal, à 25° du plan vertical médian longitudinal et dans la direction de l'axe formé par l'intersection du plan médian et du plan frontal

Voir Figure 11.

3.3.11.2

zone d'impact de l'œil

point situé dans le plan horizontal, à 25° du plan vertical médian longitudinal et dans la direction de l'œil

Voir Figure 11.

3.3.11.3

zone d'impact de la bouche

point situé à l'intersection entre le plan horizontal et le plan vertical médian longitudinal dans la direction du centre de la bouche

Voir Figure 11.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10256:2003

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/05d3a8bf-c26e-4440-aca8-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/05d3a8bf-c26e-4440-aca8-331ecdd18b18/iso-10256-2003)

[331ecdd18b18/iso-10256-2003](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/05d3a8bf-c26e-4440-aca8-331ecdd18b18/iso-10256-2003)

3.3.12**distance interpupillaire****PD**

distance, en millimètres, entre les centres des pupilles des deux yeux sur la fausse tête présentant des caractéristiques faciales

3.3.13**laser**

dispositif lumineux utilisé pour aligner les capteurs

EXEMPLE Laser à hélium et néon, d'une puissance de 0,5 mW, à source lumineuse monochromatique.

ATTENTION — Respecter les règles de sécurité lors de l'utilisation d'un laser.

3.3.14**facteur de transmission lumineuse**

rapport de la lumière transmise par un milieu à la lumière incidente

3.3.15**menton**

point le plus bas de la symphyse mandibulaire

3.3.16**zone sans contact**

zone déterminée de la fausse tête où aucun contact n'est permis lors de l'essai de résistance à l'impact du palet

Voir 5.3.3 et 5.4.3 ainsi que Figures 13 et 14.

3.3.17**clarté optique**

définition d'une image

[ISO 10256:2003](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/05d3a8bf-c26e-4440-aca8-331ecdd8bf8/iso-10256-2003)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/05d3a8bf-c26e-4440-aca8-331ecdd8bf8/iso-10256-2003>

3.3.18**zone de qualité optique du champ visuel**

zone d'une protection faciale ou d'une visière transparente, déterminée par le contour d'un cône dont l'axe se projette le long de la position initiale du «regard» et s'étend à 35° (rayon de fixation), la pointe du cône étant centrée sur chaque pupille, la zone créée par chaque cône étant jointe en haut et en bas et s'étendant jusqu'à un point situé à 90° latéralement, de chaque côté dans le plan horizontal

Voir Figure C.1.

3.3.19**orbite**

l'orbite est soit la cavité quadrilatérale et pyramidale située dans la partie supérieure et antérieure du visage, soit la cavité osseuse contenant le globe oculaire et autres tissus annexes

3.3.20**orbitaire**

point le plus bas de la marge inférieure de l'orbite (marge infraorbitaire)

3.3.21**champ visuel périphérique**

champ de forme ovale s'étendant à 90° dans la zone temporale, à 60° dans la zone inférieure, à 45° dans la zone nasale, et à 35° dans la zone supérieure

Voir Figure 4.

3.3.22

capteur optique

capteur de 5 mm de diamètre, centré sur les pupilles de la fausse tête, recouvert d'une lentille translucide de 5 mm et ayant un rayon de courbure de 8 mm, convexe à l'avant

NOTE 1 Le capteur optique est corrigé du cosinus, en étant par exemple muni de revêtement diffuseur qui constitue un moyen de corriger la surface sensible à la lumière pour les grands angles d'incidence.

NOTE 2 Un léger contact avec le capteur produit un signal électrique qui alimente l'interface d'un ordinateur.

3.3.23

porion

point le plus élevé de la marge supérieure du méat auditif externe cutané

3.3.24

position initiale du «regard»

ligne partant en avant du centre de la pupille, parallèlement aux plans médian et horizontal

Voir Figure 1.

3.3.25

dioptrie du prisme

unité utilisée pour la mesure du pouvoir déviateur, exprimé en dioptries, d'un prisme

NOTE Le pouvoir déviateur est égal à 100 fois la tangente de l'angle de déviation d'un rayon de lumière.

3.3.26

déséquilibre prismatique

il consiste en ce que la lumière traversant une lentille et entrant dans un œil est déviée d'un pourcentage dont la direction diffère de la même lumière traversant la lentille et entrant dans l'autre œil

3.3.27

protection

protection faciale ou visière, telles que définies en 3.3.6 ou 3.3.34

3.3.28

résolution

aptitude d'un système optique à distinguer deux points écartés au minimum l'un de l'autre

3.3.29

aire de balayage

surface du champ périphérique ovale, déterminée par les directions supérieure, temporale, inférieure et nasale

3.3.30

scotome

lacune dans le champ visuel

3.3.31

étiquette et/ou papillon solidement fixé(e)(s)

étiquette et/ou papillon apposé(e)(s) au moment de la fabrication et qui est (sont) normalement retiré(e)(s) lors de l'utilisation de la protection faciale ou de la visière

Voir 5.4.6 et Article 8.

3.3.32

sous-nasal

Sn

point le plus bas de la partie concave de la surface antérieure de la mâchoire sur sa ligne médiane, à 3,0 mm de la base du nez

Voir Figure 6.

3.3.33**valeur seuil**

lecture obtenue lorsque le rayon lumineux cylindrique est centré sur le point central entre les pupilles dans la position initiale du «regard»

NOTE La fausse tête est soumise à une rotation de 90° dans le plan horizontal et la source lumineuse cylindrique entre en contact avec le capteur pupillaire le plus proche d'elle.

3.3.34**visière**

dispositif destiné à réduire le risque de blessure aux yeux des participants au hockey sur glace

3.3.35**sommet**

point d'intersection du plan médian et du plan frontal sur la fausse tête

Voir Figure 1.

4 Types de protections de tête et de visage

Les protections de tête et de visage en hockey sur glace comprennent un casque et une protection faciale conçus pour protéger partiellement ou totalement la tête du porteur contre les blessures, la protection faciale étant spécialement adaptée au casque ou faisant partie du casque.

Les types courants de protections de tête et de visage (protection adaptée ou faisant partie du casque) sont les casques équipés de

- a) protection oculaire (visière),
- b) protection faciale intégrale des joueurs, ou
- c) protection faciale intégrale des gardiens de but.

5 Exigences

5.1 Généralités

5.1.1 Matériaux

5.1.1.1 Documentation

Le fabricant doit fournir une documentation précisant que les matériaux utilisés dans la construction des protections de tête et de visage satisfont aux exigences de 5.1.1.2 à 5.1.1.7.

5.1.1.2 Conditionnement

Lorsqu'elles sont conditionnées selon l'une ou l'autre des méthodes décrites en 6.3, les protections de tête et de visage doivent demeurer conformes aux exigences de la présente Norme internationale.

5.1.1.3 Produits d'entretien

Tout matériau entrant dans la constitution de protections de tête et de visage ne doit pas être dégradé par le savon domestique ordinaire et par les produits d'entretien courants recommandés par le fabricant.